

Question orale de Céline Fremault, députée Les Engagés, à l'attention de ~~Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de la Promotion de la santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique~~ et M. Rudi Vervoort, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Politique de l'enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

**Concerne : Aides matérielles individuelles pour les personnes en situation de handicap**

---

~~Madame la Ministre-Présidente,~~  
Monsieur le Membre du Collège,

Dans la newsletter du site internet de PHARE fin novembre, nous apprenions qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 en Région bruxelloise, les aides matérielles individuelles pour les personnes en situation de handicap ne seront plus organisées par le Service PHARE. Ces aides seront en effet reprises par les mutualités présentes sur le territoire bruxellois ou par la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI).

En pratique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est auprès de la mutualité ou de la CAAMI que les personnes en situation d'handicap devront s'adresser pour tout ce qui concerne les aides matérielles individuelles : demande d'informations, de formulaires, de remboursements ...

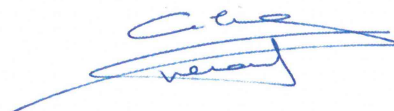
Dans la newsletter, il est encore mentionné que, je cite, « *le présent courrier d'informations est adressé sous réserve de la validation, par le Collège et le Membre du Collège chargé de la Politique d'Aide aux Personnes handicapées, de deux projets d'arrêtés transposant la réforme en matière d'aides individuelles au niveau de la COCOF.*

A cet égard, je souhaiterais, ~~Madame la Ministre-Présidente,~~ Monsieur le membre du Collège, vous poser les questions suivantes :

- Le dossier est-il passé en Conseil Consultatif de la personne handicapé.  
Dans l'affirmative, à quelle date ? Et cet avis était-il positif ?
- Le Gouvernement francophone bruxellois a-t-il demandé et reçu l'avis du Conseil d'Etat.  
Dans l'affirmative, quels sont les éléments clés de cet avis ?
- Votre Collège a-t-il déjà approuvé les arrêtés dont question ?

Je vous remercie pour vos réponses

Céline Fremault



7 décembre 2023